

Image not found or type unknown



Comment puis-je faire et que doit-je faire

Par **melije**, le **01/11/2008** à **11:13**

propretaire d'un appartement louee les locataires ont quittes les lieues au mois d'avril
immeuble geres par un syndic cette semaine(s44) ceux ci m'ont fait parvenir le montant des
charges des annees 2006 et2007 concernant la consommation d'eau froide et chaude des
anciens locataires (somme tres elevees +3000euros)dans la location dans les charges
communes les compteurs sont a notre noms compteur individuel mais la consommation ne
nous concerne pas lors de la reception du courrier du syndic j'ai contacte les anciens
locataires pour leur expliquer les fait en leur demandant de me transmettre leur nouvelle
adresse pour leur faire parvenir le courrier mais ceux-ci on litteralement refuse